



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mlle Nathalie KOENDERS	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

### **OBJET : ENVIRONNEMENT**

**Lancement d'un appel d'offres pour le chargement du verre d'emballage d'origine ménagère stocké sur le site de l'UIOM avec une option pour le transport du verre auprès du verrier**

Le verre d'emballage ménager issu des collectes sélectives, collecté par les services de collecte est déversé dans la fosse à verre située sur le site de l'usine d'incinération. Le verre est ensuite chargé sur des camions spécifiques pour être acheminé vers l'usine de recyclage du verre, Saint Gobain Emballages de Chalon sur Saône.

Le tonnage annuel collecté et transporté est estimé à 7 000 tonnes.

Un appel d'offre ouvert, à bons de commande et à prix unitaires a été lancé en mai 2008, pour le chargement du verre (offre de base) avec option transport auprès du verrier, conclu pour une première période allant de la date de notification au 31.12.2008, renouvelable 3 fois de manière expresse pour 1 an.

Le contrat de reprise du verre signé entre le verrier et Adelphe prévoit que le verre est mis à disposition du verrier sur une aire de stockage, que la collectivité contrôle la propreté du camion et est responsable du chargement. Le déchargement est à la charge du centre de traitement.

Concernant la prestation de chargement, le Grand Dijon rémunère directement la prestation à l'entreprise qui en est chargée.

Concernant la prestation de transport, la collectivité bénéficie d'une option : soit le verrier verse un forfait transport de 6,40 € la tonne à la collectivité qui prend en charge cette prestation, soit le verrier prend en charge les frais de transport et rémunère directement le prestataire.

Dans ce dernier cas, le verrier, Saint Gobain Emballages verse au Grand Dijon un prix fixe de reprise de 19,29 € la tonne, après déduction des frais de transport.

A l'issue de l'appel d'offres, deux entreprises ont répondu à la consultation. La Commission d'appel d'offres du 4 juin 2008 a attribué le marché à l'entreprise SARL GACHON pour un montant de 44 100 € HT, pour l'offre de base et a décidé de lever l'option « transport » pour un montant de 44 100 € HT.

Le montant du soutien à la tonne versé par Saint-Gobain Emballages sera donc porté à 25,69 €.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** le Président à signer le marché et tout acte à intervenir pour la bonne administration de cette affaire, y compris les avenants complémentaires dans la limite de 5% du montant du marché.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 JUL. 2008



*Pierre PRIBETICH*  
Pierre PRIBETICH  
L'ABALOMENIER  
DIJON  
02 20 21 07 57

- 1 JUL. 2008

Publié le  
Déposé en Préfecture le